

ALIMENTERRE

**FESTIVAL DE FILMS
DOCUMENTAIRES**

**FICHE
PÉDAGOGIQUE**



LES PETITS GARS DE LA CAMPAGNE



Comité Français pour
la Solidarité Internationale
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél. : 01 44 83 88 50

www.cfsi.asso.fr
www.alimenterre.org
www.festival-alimenterre.org



CONTENU

SYNOPSIS	2
NOTRE AVIS	2
LE REALISATEUR	2
INTENTION ET CONTEXTE DE TOURNAGE	2
SCENARIO ET SEQUENÇAGE	3
PRESENTATION DES PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX	3
MOTS-CLES	4
PAYS CONCERNES	4
CHIFFRES CLES	4
CONTEXTE ET ACTUALITE	5
OBJECTIFS ET COHERENCE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)	6
<i>La PAC permet-elle de produire suffisamment pour nourrir l'UE ?</i>	6
<i>La PAC favorise-t-elle la qualité sanitaire ?</i>	7
<i>La PAC garantit-t-elle un accès régulier à des aliments de qualité pour tous ?</i>	8
LA PAC ET LE RESTE DU MONDE	8
<i>Au prisme des importations</i>	8
<i>La PAC au prisme des exportations</i>	9
PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS	10
QUESTIONS D'ENTREES DANS LE DEBAT	10
BOITES A OUTILS D'ANIMATIONS	10
ANIMATIONS SCOLAIRES	10
ANIMATIONS EN GRAND PUBLIC	11
CAMPAGNES	11
BIBLIOGRAPHIE	11

FICHE PÉDAGOGIQUE
« Les petits gars de la campagne »



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





LE FILM

SYNOPSIS

En cinquante ans, l'agriculture française a changé du tout au tout. Une transformation radicale inédite dans l'histoire qui entraîna de profondes mutations économiques, sociales et environnementales. Derrière cette révolution restée silencieuse, il y a la PAC, la Politique Agricole Commune dont tout le monde a entendu parler sans la connaître vraiment. Elle a pourtant bouleversé la vie de millions d'individus en modelant leur alimentation, leurs paysages, leur quotidien. Le documentaire plonge au cœur de cette volonté politique initiée à l'échelle européenne il y a 60 ans, avec l'ambition de contribuer à remettre l'agriculture au centre d'un débat public dont elle a été écartée pendant trop longtemps.

NOTRE AVIS

Faire un film dynamique, pédagogique et humain sur la Politique Agricole Commune (ou PAC pour les intimes), le défi était immense et Arnaud Brugier l'a relevé avec brio. Le film donne avant tout la parole à ceux qui vivent la PAC au quotidien, et complète les propos par des interventions de spécialistes et des images d'archives. Rire, émotion, concentration pour comprendre certaines explications pointues, ce film ne laisse pas indifférent et devrait donner lieu à de beaux débats sur l'avenir de notre agriculture européenne.

LE REALISATEUR



Arnaud Brugier est né en 1976 près de Montmorillon, dans un petit village de 800 habitants dont il observe les transformations durant son enfance et adolescence.

Après un Bac B (Economique et social), il entame une licence d'histoire. Ne souhaitant pas se tourner vers l'enseignement, il se réoriente vers un BTS agricole. Les enjeux liés au territoire l'intéressent et il se spécialise en faisant un master de Géographie à l'université de Poitiers. Il est aujourd'hui auteur et réalisateur de deux documentaires longs traitant de transformations territoriales (« Ça sent le roussi » et « Les petits gars de la campagne ») et a participé à l'écriture de divers courts-métrages (« Les apéros des petits gars » en 4 parties et uniquement constitué d'images d'archives).

Méromane éclectique, comme le laisse deviner la bande-son de « Les petits gars de la campagne », Arnaud Brugier ne croit plus au chant des sirènes en politique, il tient un discours plutôt pessimiste vis-à-vis des partis politiques et de leurs logiques partisanes. Il se laisse par contre bien volontiers séduire par les discours des militants qui pensent et agissent à leur échelle. Il affiche un discours très optimiste vis-à-vis de la mise en débat. Suite aux projections du film auxquelles il participe à l'animation autant que faire se peut, il ne garde que des souvenirs de discussions constructives et intelligentes. Il reconnaît la spécificité des débats contradictoires ou du milieu scolaire, pour lesquels un accompagnement solide est primordial.

Filmographie

- Ça sent le roussi - 2007 : Dans le sud de la France, ce documentaire enquête sur les changements structurels qui ont rendu les incendies si dévastateurs aujourd'hui, dans un milieu naturel depuis toujours très propice à la propagation des flammes.
- Les petits gars de la campagne - 2013

INTENTION ET CONTEXTE DE TOURNAGE

Ce film dont la réalisation a duré 5 ans, est né d'une interrogation : pourquoi le paysage a-t-il tant changé en France au cours des 60 dernières années ?



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





Cette question, Arnaud Brugier et ses deux amis tentent d'y apporter des éléments de réponse par un éclairage simple et ludique. Dans la forme, le film se veut en opposition aux documentaires classiques souvent trop denses.

Le but premier est de fournir un « décryptage » de la PAC qui ne tombe pas dans le simplisme, dit Arnaud Brugier. Au-delà, il souhaite remettre la question de l'agriculture au cœur du débat public. En effet, la tendance actuelle l'éloigne toujours plus des premiers concernés : les producteurs et les consommateurs.

SCENARIO ET SEQUENÇAGE

Prélude

00 :00 :00 à 00 :03 :57

Une courte introduction en images présente l'impact de l'Union européenne (UE) dans la vie des agriculteurs français. L'objectif de la Politique Agricole Commune (PAC) et ses implications matérielles (technicité, recherche, mécanisation et industrialisation) sont présentés.

Témoignages d'agriculteurs

00 :03 :57 à 00 :27 :12

Des agriculteurs de la Haute-Vienne et des Pyrénées Orientales racontent leurs situations et leurs contraintes financières. Ils expliquent comment la PAC a orienté la vie de leur exploitation agricole.

Retour sur l'histoire de la PAC

00 :27 :12 à 00 :34 :55

Accompagné d'images d'archive, un professeur de droit détaille les grandes étapes de la PAC. Dans les années 60, la PAC est une politique productiviste par le soutien aux prix. A partir de 1970, cette politique entraîne une surproduction, contre laquelle l'UE entame une lutte dans les années 80, avec des primes et des quotas. Les années 90 sont marquées par l'entrée des agriculteurs européens dans le marché international. Les réformes de 1992 et 1999 signent la fin des aides à la production et renforcent les différences entre grands et petits propriétaires.

Contraintes administratives

00 :55 :33 à 00 :55 :45

Les agriculteurs racontent les lourdeurs administratives qui accompagnent les aides allouées par la PAC. Les marges de manœuvre sont faibles.

Produire à tout prix ?

00 :55 :45 à 01 :00 :51

Certains agriculteurs observent la détérioration de la qualité des produits dans cette course aux rendements et à la diminution des coûts.

L'exploitation du vivant

01 :00 :51 à 01 :14 :33

Doit-on et peut-on tout industrialiser en agriculture ? Le but initial de nourrir les hommes a peu à peu laissé place aux intérêts économiques. La Commission européenne et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prônent l'ouverture des marchés agricoles.

PRESENTATION DES PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX

- Daniel et Cyril Ydier : Exploitants agricoles céréaliers ;
- Pierre Astrou : Eleveur bovin ;
- Maryse et René Maury : Eleveurs ovins ;
- Jean Marie Gilardeau : Professeur de droit ;
- Guillaume Lacquement : Professeur de géographie ;
- Nicolas van Egmond : Eleveur bovin ;
- Gilles Clément : Paysagiste.



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





LA THÉMATIQUE

MOTS-CLES

Politique Agricole Commune / Dérégulation des marchés / Agriculture / Indépendance Alimentaire / Respect du vivant / Biodiversité / Souveraineté alimentaire /

PAYS CONCERNES

- France

CHIFFRES CLES

- La PAC représente un coût annuel de 117 euros par habitant¹ ;
- Au sein de l'Union européenne (UE), 20 % des bénéficiaires des aides de la PAC perçoivent 80 % des subventions versées² ;
- Plus de la moitié des exploitations agricoles reçoit moins de 500 € en 2013³ ;
- En 2008, la France contribue à hauteur de 16,95 % (soit 21,9 milliards) du budget européen total (129,1 milliards d'euros). La France reçoit 11,2 milliards (9,8 milliards d'aides du premier pilier et 1,4 milliard d'aides du deuxième pilier) de paiements relatifs à la PAC, soit 20,3 % du budget de la PAC. Elle reçoit moins d'aides sur les autres postes budgétaires ;
- En 1955, la France comptait 4 fois plus d'exploitations agricoles qu'en 2003⁴. En 2010, il y a 515 000 exploitations agricoles⁵ en France ;
- La population active agricole, familiale et salariée, atteignait 6,2 millions de personnes en 1955, soit 31 % de l'emploi total en France. En 2000, elle ne représente plus que 4,8 % de l'emploi total (1,3 millions de personnes).
- Pour l'ensemble des 27 Etats membres de l'Union européenne, la Commission propose un budget total de 1 047 milliards d'euros pour 7 ans (2014-2020), dont 290 milliards pour la PAC seule, soit 29 % du budget total⁶
- En France, les moyennes et grandes exploitations représentent près des deux tiers (312 000) des exploitations agricoles. Elles concentrent 93 % de la Surface Agricole Utile (SAU), soit 25,1 millions d'hectares⁷ en 2010 ;
- L'UE est le premier importateur mondial de produits agricoles : en 2007, avec un montant de 78 milliards d'euros, ses importations ont représenté 23,1 % des importations agricoles mondiales. L'UE importe l'essentiel des protéines végétales qu'elle consomme pour l'alimentation de son bétail ;
- En 2013, l'UE est redevenue le 1^{er} exportateur mondial de produits agricoles et reste le 1^{er} importateur⁸.

¹ <http://www.lot.chambagri.fr/menu-horizantal/communication/le-cout-annuel-de-la-pac-par-habitant.html>

² http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_13083_Idees_recues_Episode_2_V_14_mars_2014_cle0aee21.pdf

³ <http://www.pouruneautrepac.eu/guide-politique-agricole-commune/Guide-de-la-Politique-Agricole-Commune.pdf>

⁴ <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AGRIFRA07c-2.pdf>

⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T13F172

⁶ <http://www.ouest-france.fr/pac-la-france-premiere-beneficiaire-du-plus-gros-budget-europeen-221873>

⁷ http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_Gaf11p015-021.pdf

⁸ http://ec.europa.eu/agriculture/trade-analysis/map/2014-1_en.pdf



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





CONTEXTE ET ACTUALITE



- 1957 : traité de Rome : Création de la PAC
- 1962 : Mise en place de la PAC
- recherche de productivité : politique de soutien des prix
- conséquences directes : augmentation de la taille des exploitations, diminution du nombre de paysans



- 1971 : plan Mansholt : programme de restructuration de l'agriculture communautaire
- Modernisation des exploitations agricoles
- Cessation d'activité agricole
- Formation des agriculteurs
- Production de masse
- Conséquence directe: surproduction



- Résorption des excédents, réorientation de la production
- Mise en place des quotas
- Prime à la moindre production et à la non-production
- Réduction des prix de soutien



- 1986-1994 : *Uruguay Round* : vaste négociation commerciale entre 125 pays visant à créer des règles d'échange
- Libéralisation accrue du commerce, rendre la PAC compatible avec les exigences de l'OMC
- Fluctuation des prix sur les marchés internationaux compensée par les aides compensatoires à la production



- Réforme destinée à préparer l'arrivée de dix nouveaux membres et à rendre la PAC compatible avec les règles de l'OMC
- Soutien au développement rural : renforcer la compétitivité



- 2003 : Accords de Luxembourg: introduction du découplage des aides
- Primes perçues ne sont plus liées aux productions de l'exploitation mais à une référence historique (calculée en faisant la moyenne des primes perçues sur 3 années de référence).
- Diminution progressive des restitutions à l'exportation.
- Introduction de la notion de conditionnalité (du respect "bonnes conditions agricoles et environnementales")
- Réforme 2013 : réorientation de la PAC pour 2014-2020, théoriquement plus favorable à l'élevage et à l'emploi

FICHE PÉDAGOGIQUE
« Les petits gars de la campagne »



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





Objectifs et cohérence de la Politique Agricole Commune (PAC)

En 1945, l'Europe sort exsangue de la guerre. Les États européens s'accordent sur la nécessité de garantir la paix, ce qui passe par l'établissement de véritables liens entre eux. En 1951, cette idée s'incarne à travers la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France. Le but est de mettre ces productions en commun et sous une autorité supranationale.

Dès 1957, cette coopération est élargie avec la signature du Traité de Rome qui instaure un marché commun et la libre circulation des personnes et des marchandises au sein des six États membres.

Mais l'Europe fait aussi face à une situation de dépendance alimentaire. L'Europe des six décide d'intégrer l'agriculture au marché commun. Les objectifs de la politique agricole prévus par le traité de Rome sont les suivants :

- accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en optimisant les facteurs de production ;
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- stabiliser les marchés ;
- garantir la sécurité des approvisionnements ;
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Trois principes encadrent le marché commun :

- un marché agricole unique (les barrières douanières sont supprimées entre les États membres, les règles sanitaires et les normes techniques harmonisées) ;
- la préférence communautaire (la production agricole européenne est privilégiée à celle des autres pays) ;
- la solidarité financière (les dépenses sont puisées dans un budget commun et affectées en fonction de politiques communes indépendamment de la contribution de chaque État membre).

Aujourd'hui, l'objectif politique de l'UE reste de garantir la sécurité alimentaire des 500 millions d'européens. Cette sécurité alimentaire recouvre trois dimensions :

- un approvisionnement suffisant en quantité ;
- une qualité sanitaire satisfaisante ;
- un accès régulier pour toutes les populations.

La PAC permet-elle de produire suffisamment pour nourrir l'UE ?

Les années 1960-1980 symbolisent le succès de cette politique commune : elle mène à l'autosuffisance alimentaire de l'UE. Celle-ci devient le premier producteur mondial de raisins, d'olives, de vin, de bière, de betteraves à sucre, de lait et de fromage. Mais très vite, ce succès se traduit par des excédents de production. Il y a de nombreux débats autour des « lacs de lait », « montagnes de beurre » et autres gâchis alimentaires. La surproduction qui frappe l'UE entraîne aussi des coûts de gestion des stocks.

L'UE est néanmoins en déficit alimentaire. Cela signifie que son agriculture ne fournit pas l'ensemble des nutriments nécessaires à une alimentation saine. L'UE dépend aussi de ses importations.

Cette dépendance résulte de pressions américaines lors de la mise en place de la PAC⁹. Les négociations successives menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la PAC ont favorisé la spécialisation céréalière de l'UE au détriment de la production de protéines végétales. En 2013, l'Europe a besoin de 50 millions de tonnes de matière riche en protéines (MRP) pour ses élevages, et en produit moins d'un quart (22 %).¹⁰

⁹ http://www.alimentterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/168_brochure_2011_bdef.pdf

¹⁰ <http://www.pouruneautrepaq.eu/wp-content/uploads/2009/01/rapport-soja-bd.pdf>



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





Il y a même des déficits croissants en viande bovine depuis 2003 et en viande de volaille depuis 2005¹¹.

D'ailleurs, les soldes de la balance commerciale de l'UE en matière de produits agricoles en général mettent en valeur le point suivant : l'UE était déficitaire en 2008 (- 5 228 milliards €) et 2009 (- 912 milliards €) et redevient bénéficiaire en 2010 (7 730 milliards €)¹². Cela signifie qu'il est arrivé que l'UE importe certaines années plus de produits agricoles que ce qu'elle n'exporte. Son indépendance alimentaire n'est donc pas garantie.

Cette dépendance vis-à-vis de l'étranger impacte l'orientation de cultures à l'autre bout du monde. Au Brésil, les surfaces de production de soja sont passées de 1,7 millions à 21,7 millions d'hectares en à peine 40 ans¹³.

La PAC favorise-t-elle la qualité sanitaire ?

Certains agriculteurs témoignant dans le film déplorent la baisse de qualité des produits agricoles. La PAC a-t-elle participé à cette baisse ?

La simplification et l'uniformisation des méthodes de production, de transformation et de consommation alimentaires tendent à la standardisation. Or les lois du marché impliquent de réduire les coûts sur la chaîne de production. La baisse du prix de revient d'un produit est généralement rendu possible par l'emploi au cours du processus de production de méthodes industrielles qui permettent de réduire lesdits coûts intermédiaires.

Cette standardisation due à la préférence pour des modes de production plus rentables entraîne une érosion progressive de la culture alimentaire. La culture alimentaire désigne un patrimoine immatériel qui correspond aux goûts et à la gastronomie propre à un territoire. Le prix devient le principal critère de choix et, par conséquent, le principal facteur déterminant des habitudes alimentaires¹⁴.

En 2003, pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC, les aides distribuées ne sont plus liées à la production, ni même à l'obligation de produire, mais sont liées à l'hectare. Elles sont « découplées » et regroupées dans un Droit à paiement unique (DPU). Cela avantage les grosses exploitations, puisque l'aide à l'hectare est calculée en fonction de la taille et du revenu de l'exploitation parfois une dizaine d'années plutôt¹⁵. Cela encourage la course aux hectares et une certaine spécialisation.

Dans l'optique de l'alimentation humaine, un aliment sain est un aliment qui n'est pas nocif et qui apporte des bénéfices¹⁶.

Une étude du Wisconsin¹⁷ conclut que la spécialisation d'un territoire favorise l'usage de pesticides. Les monocultures sont plus sensibles aux maladies et demandent plus de pesticides. L'étude montre que plus la zone d'exploitation est grande et peu diversifiée, plus les cultures sont sensibles aux attaques d'insectes et de ravageurs.

D'après l'association Générations futures¹⁸, les pesticides représentent un risque important pour la santé. Le risque d'intoxication à faible dose est non négligeable, c'est-à-dire avec une consommation régulière sur du long terme. Bien que la nocivité de ces produits soit encore mise en doute, il est tout de même reconnu au niveau français par le Plan National Nutrition Santé (PNNS) qu'ils sont « globalement nocifs »¹⁹ et ce, indubitablement à forte dose. Il suffit

¹¹ http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/04/deficit-alimentaire-croissant-de-l-ue-et-necessaire-souverainete-alimentaire-par-jacques-berthelot_1301271_3232.html#ens_id=1278180

¹² http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table_fr/371.pdf

¹³ <http://www.pouruneautrepaq.eu/wp-content/uploads/2009/01/rapport-soja-bd.pdf>

¹⁴ www.slowfood.com

¹⁵ <http://enviedepaysans.fr/blog/2013/10/a-lheure-des-choix-nationaux-mieux-comprendre-la-pac/>

¹⁶ Jacques CAPLAT *l'agriculture biologique pour nourrir l'humanité* pp108-118

¹⁷ <http://www.pnas.org/content/early/2011/07/01/1100751108.full.pdf+html?sid=d20895fa-e1b0-4e5d-b5c4-5975a0bdcbc4>

¹⁸ <http://www.generations-futures.fr/>

¹⁹ Ibid.



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





de voir les précautions nécessaires indiquées par les producteurs de ces pesticides pour les utilisateurs : rester dans la cabine de leur tracteur, porter une combinaison intégrale, etc.

De même, les additifs alimentaires, apanage de l'agro-industrie comportent de nombreux risques pour la santé humaine. Selon une étude de l'Université de Barcelone, les tomates « bio » comporteraient plus d'antioxydants polyphénols, bénéfiques pour la santé. Ces résultats, publiés dans le Journal of Agricultural and Food Chemistry²⁰, démontrent que les méthodes de production conventionnelles affectent bien la teneur en nutriments des fruits et des légumes. Or l'agriculture biologique est moins soutenue par la PAC que l'agriculture conventionnelle.

La PAC garantit-elle un accès régulier à des aliments de qualité pour tous ?

Les grandes exploitations qui bénéficient d'aides importantes ont la possibilité de proposer des produits moins chers à la vente. Ces produits issus de l'agro-industrie sont moins « sains » que d'autres mais certainement plus accessibles : prix inférieur et vente par la grande distribution. Cela véhicule et maintient des injustices sociales fortes :

Un « gradient social » de l'obésité est observé chez l'adulte comme chez l'enfant, quel que soit l'indicateur de statut socioéconomique utilisé : niveau de revenus, niveau d'éducation, ou statut socioprofessionnel. Ainsi, d'après l'étude Obépi, publiée en 2012, le pourcentage d'adultes touchés par l'obésité était 3,65 fois plus élevé chez les ménages ayant un revenu mensuel net inférieur à 900 € par rapport à ceux dont le revenu était supérieur à 5 300 €/mois. La relation très linéaire entre statut socio-économique et prévalence de l'obésité suggère l'existence d'une relation de causalité, mais cette dernière n'est pas encore prouvée. Quand une inégalité sociale est observée pour un facteur donné, elle est également observée pour tous les facteurs et pathologies associées.²¹

La qualité nutritionnelle de l'alimentation des personnes les plus défavorisées est globalement médiocre. Il a été démontré que les contraintes budgétaires orientent vers des choix alimentaires défavorables à la santé. Quand les moyens financiers manquent, il est assez logique de se tourner vers les pâtes, les chips, les viennoiseries, les biscuits sucrés ou salés et les boissons sucrées, car ces aliments apportent beaucoup de calories par euro.

Parce que l'alimentation est un déterminant majeur de la santé et qu'elle a sa responsabilité dans les inégalités sociales de santé, les politiques nutritionnelles ont un rôle majeur à jouer dans la réduction de ces inégalités. La PAC ne favorise pas cela.

La PAC telle qu'elle est appliquée aujourd'hui ne répond pas à ses objectifs originels.

Malgré une ébauche de redistribution en France, la réorientation de la PAC 2014-2020 est malheureusement insuffisante pour valoriser les petites exploitations ou encore l'agroécologie. Pour 100 € d'aides reçues, le revenu d'une exploitation de grandes cultures dégage un revenu de 235 €, soit un supplément de 135 € lié à l'activité de production. Dans une exploitation d'élevage bovin allaitant, pour 100 € d'aides reçues, le revenu ressort à 52 €, ce qui signifie que 48 € en provenance des aides sont utilisés pour payer les charges²².

La PAC et le reste du monde

Au prisme des importations

L'UE est aujourd'hui le plus grand importateur mondial de produits agricoles. Une partie importante des produits importés par l'UE proviennent de pays en développement. Du fait de relations historiques mais aussi des accords commerciaux négociés par l'UE (accords de Cotonou, accords euro-méditerranéens, accord avec le MERCOSUR, etc.), l'Europe est en effet

²⁰ <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/jf204702f>

²¹ <http://www.institutdanone.org/objectif-nutrition/alimentation-des-personnes-en-situation-de-precarite/dossier-le-role-de-la-nutrition-dans-les-inegalites-sociales-de-sante-en-france/>

²² <http://www.pouruneautrepaq.eu/2013/07/05/revenus-des-agriculteurs-en-2012-des-aides-de-la-pac-deconnectees-de-la-realite-des-revenus/>



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





le débouché traditionnel des produits agricoles de ces pays. Pour les pays en développement, cette forte dépendance au marché européen pour leurs exportations agricoles, les fragilise. Outre cette dépendance, les exportations agricoles de nombreux pays en développement sont concentrées sur quelques produits, répondant à la demande européenne (soja, banane, cacao, etc.). Cela rend ces pays très fragiles compte tenu des variations des prix internationaux de ces produits.

L'UE importe de grandes quantités de graines et de tourteaux de soja pour nourrir son bétail, elle est même le premier importateur mondial. Elle est fournie principalement par le Brésil, l'Argentine, les États-Unis et le Paraguay²³. Les méthodes intensives de production appliquées pour répondre à cette demande ont des conséquences graves tant au niveau environnemental que social dans ces pays. La déforestation en Amazonie est fortement due à l'expansion de ces surfaces de production. En outre, cette demande européenne fait augmenter la valeur des terres. Dès lors, des agriculteurs familiaux dépourvus de titres formels de propriété, qui demeurent sur leur terre souvent en tant qu'exploitant coutumier²⁴ peuvent être expulsés par des entrepreneurs avides de la rentabilité offerte par les débouchés sur le marché européen. Enfin, la monoculture de soja destinée à l'exportation se fait au détriment des cultures vivrières et des exploitations familiales diversifiées : depuis trente ans, le soja prend le pas sur le riz, le haricot, le manioc ou encore le maïs.

Dans la PAC 2014-2020, il est prévu la possibilité d'accorder seulement 2 % d'aides couplées aux protéines végétales dans le cadre du premier pilier.

La PAC au prisme des exportations

Les réformes successives de la PAC ont entraîné une forte baisse des subventions aux exportations. En 2007, l'Union européenne ne leur consacrait plus que 1,45 milliard d'euros, soit 3,4 % des dépenses de la PAC, contre plus de 10 milliards dans les années 1980. Pourtant les exportations agricoles continuent et la concurrence des produits européens sur les marchés des pays en développement demeure. La hausse des aides directes aux producteurs a permis la diminution des subventions aux exportations, tout en conservant la compétitivité des produits européens exportés. Ces aides incitent moins à produire, mais elles permettent d'exporter sans subvention à des prix pouvant être inférieurs aux coûts de production. Le dumping est donc toujours possible²⁵.

L'UE est le premier fournisseur de produits alimentaires dans les importations ouest-africaines. Le lait de l'UE est le deuxième produit alimentaire importé par l'Afrique de l'Ouest, ce qui signifie que 18 % du lait commercialisé en Afrique de l'Ouest est originaire de l'agriculture européenne subventionnée.

Au Burkina-Faso, les chiffres sont éloquentes et illustrent bien la concurrence déloyale vis-à-vis des produits locaux. A Ouagadougou, la capitale, 9 litres de lait sur 10 sont importés, dont la moitié de l'UE. Le lait importé est vendu 340 FCFA / litre contre 700 FCFA / litre pour le lait local.

Les pays en développement ont vu leur souveraineté alimentaire régulièrement bafouée lors des négociations internationales : les institutions de Bretton Woods (Fonds Monétaire internationale et Banque Mondiale) empêchent une protection des marchés (pourtant autorisée par l'OMC) et l'OMC empêche la mise en place d'outils efficaces et n'agit pas suffisamment contre les pratiques de dumping des pays riches. Il existe pourtant des exemples de réussites de promotion de la souveraineté alimentaire pour améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté, développer des filières, etc. Diverses mesures peuvent être prises (interdictions d'importations totales ou temporaires, droits de douanes variables, etc.). Souvent limitées dans le temps, elles favorisent l'essor de nouvelles filières. Les effets sont généralement une baisse des importations, compensée par une augmentation de la production locale. Les revenus des producteurs s'en trouvent améliorés. Seuls les

²³ Ministère de l'agriculture, 2012

²⁴ <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Les-Notes-de-la-C2A-n%C2%B09-Janvier-2012-Soja.pdf>

²⁵ http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/les_notes_de_la_c2a_pac_n2-2.pdf



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





consommateurs qui ne sont pas agriculteurs (essentiellement les urbains pauvres) peuvent faire face à des augmentations de prix le temps que la production locale s'ajuste. Les recettes douanières supplémentaires peuvent permettre à l'Etat de subventionner les consommateurs pauvres pendant la transition pour limiter les effets de la hausse des prix²⁶.

Les recettes qui ont marché pour la PAC pourront-elles être appliquées un jour dans ces pays ? Les négociations en cours sur les Accords de partenariat économique (APE) avec les pays ACP (Afrique / Caraïbes / Pacifique) ne prennent pas ce chemin.²⁷

POUR PREPARER LE DEBAT

PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS

- Economiste ;
- Agronome ;
- Association bénéficiant de l'aide alimentaire de la PAC (Secours Populaire Français, Secours Catholique, etc.) ;
- Représentant d'une association environnementaliste ;
- Acteur d'une banque alimentaire
- Agriculteur français et/ou agriculteur d'un pays du sud ;
- Syndicaliste agricole ;
- Représentant du Ministère de l'agriculture ou de sa représentation locale ;
- Elu européen ;
- Historien ou politologue, spécialiste des instances européennes ;
- Sociologue ou anthropologue du monde rural ;

QUESTIONS D'ENTREES DANS LE DEBAT

- La PAC a-t-elle structuré des éléments de notre agriculture de façon positive ?
- Quelle est la part d'équité dans la PAC en France ?
- Quel est le poids des syndicats agricoles dans les négociations de la PAC ?
- Quel est le poids des lobbies dans les négociations de la PAC ?
- Quel est le poids de la France sur les marchés agricoles mondiaux ?
- Y-a-t-il un équilibre de la balance commerciale entre les aides apportées aux agriculteurs et les profits faits avec les exportations ?
- La France peut-elle atteindre l'autonomie alimentaire ?
- L'Europe peut-elle atteindre l'autonomie alimentaire ?
- Produire et consommer autrement, qu'est-ce que cela veut dire pour vous ?
- Est-ce que la PAC peut être utile pour la transition agricole et alimentaire ?
- L'UE devrait-elle cesser de subventionner son agriculture pour favoriser le développement des agricultures du Sud ?

BOITES A OUTILS D'ANIMATIONS

Animations scolaires

Ce film semble difficilement accessible à un public jeune, n'ayant aucune connaissance de la PAC. Un travail en amont sur la PAC semble nécessaire.

- Conception avec les élèves d'une frise retraçant les grandes étapes de la PAC (pour inspiration, voir page 5). La frise peut être commencée en amont du visionnage et complétée après la séance.
 - Conception d'un schéma, permettant de rappeler les bases du fonctionnement de la PAC. Le schéma peut être commencé en amont du visionnage et complété après la séance.
- Ouverture des marchés > Concurrence > Baisse des prix > etc.

²⁶ http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/les_notes_de_la_c2a_pac_n2-2.pdf

²⁷ <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Les-Notes-de-la-C2A-N%C2%B018-APE.pdf>



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





- Guide de visionnage : questionnaire pré-établi par l'animateur et/ou professeur, distribué en début de séance et rempli en fin de séance. Le bilan des réponses peut lancer les discussions. Exemple de question :

<http://www.quizz.biz/quizz-275952.html>

<http://www.pouruneautrepaec.eu/2012/04/04/mes-100-euros-pour-ma-pac/#more-2882>

- Débat mouvant
- Blason à remplir individuellement puis mise en commun (profil agricole de préférence) :

Comment vois-tu la PAC aujourd'hui ?	Quel est ton projet professionnel ?
Comment vois-tu la PAC dans 10 ans ?	Comment aimerais-tu qu'elle évolue ?

- Jeu de l'Agriculture en Afrique et en Europe
<http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-lagriculture-afrique-et-europe>

Animations en grand public

- Questions avant le film pour connaître les représentations du public sur la PAC : « La PAC, qu'est-ce que c'est pour vous ? », « La PAC concerne quel secteur de notre société ? », « Depuis quand la PAC existe-t-elle ? »

- Conception d'une frise retraçant les grandes étapes de la PAC (pour inspiration, voir page 5), qui peut être distribuée en fin de séance.

- Quizz sur les grands chiffres de la PAC :

- Quel est le montant, prélevé sur vos impôts français, qui est affecté à la PAC ? 117 euros ;

<http://www.jevotepourmapac.fr/>

- 80% des subventions de la PAC en Europe sont-ils distribués à 20, 40, 60 ou 80% des agriculteurs ? 20% ;
- Etc. (voir chiffres clés page 4)

POUR ALLER PLUS LOIN...

CAMPAGNES

- « Envie de paysans » de la Confédération paysanne
<http://enviedepaysans.fr/>

BIBLIOGRAPHIE

- Site de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/index_fr.htm
- Eurobaromètre : les Européens, l'agriculture et la PAC
http://ec.europa.eu/agriculture/survey/index_fr.htm
- Site du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt
<http://agriculture.gouv.fr/>
- Pour une autre PAC
<http://www.pouruneautrepaec.eu/>
<http://www.pouruneautrepaec.eu/guide-politique-agricole-commune/guide-politique-agricole-commune.html>
- Notes de la C2A de Coordination Sud
<http://www.coordinationsud.org/nos-publications/les-notes-de-la-c2a/>
- Centre de ressources ALIMENTTERRE
<http://www.alimenterre.org/recherche/pac>
- Controverse documentée à propos de quelques idées reçues sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt – Ministère de l'agriculture – Mars 2014
http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_13083_Idees_recues_Episode_2_V_14_mars_2014_cle0aee21.pdf



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr

